

Tendances et perspectives
65^e séance du Comité du bois de la CEE
Les 8 et 9 octobre 2007

Préparé par :

**Direction de la politique, de l'économie et de l'industrie
Service canadien des forêts
Ressources naturelles Canada**

Septembre 2007

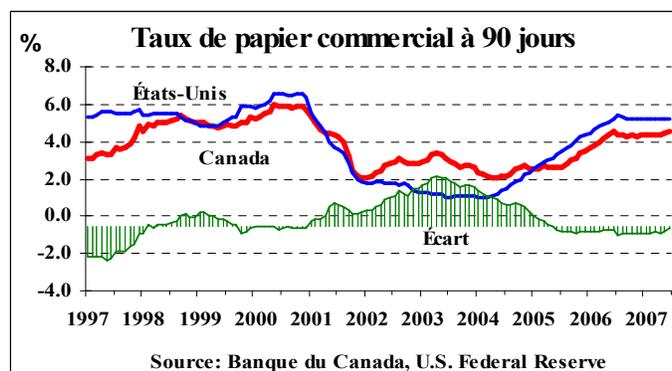
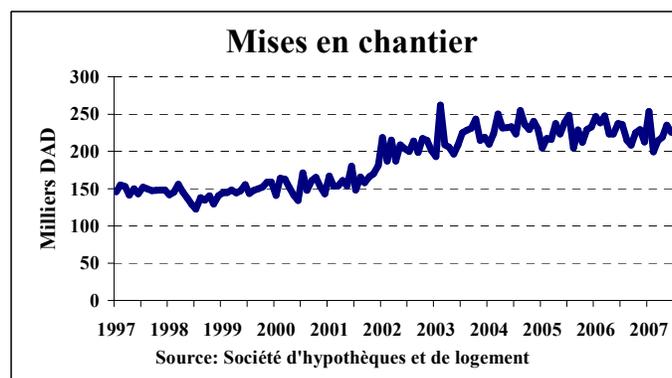
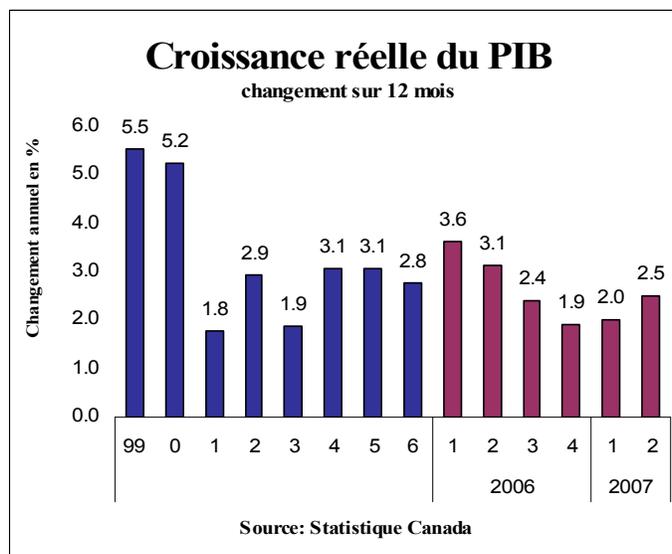
CANADA

I. Contexte économique

Conditions économiques générales

L'économie canadienne a connu un bon départ en 2006, affichant une croissance annuelle de 3,6 p. 100 au premier trimestre, une hausse par rapport au 3,2 p. 100 du trimestre précédent. Par la suite, la croissance économique a ralenti de façon constante, tombant à 1,9 p. 100 au quatrième trimestre, alors que dans son ensemble, la croissance annuelle affichait un taux de 2,8 p. 100. En 2007, l'économie a rebondi, avec une croissance de 2 p. 100 et de 2,5 p. 100 au premier trimestre et au deuxième trimestre, respectivement.

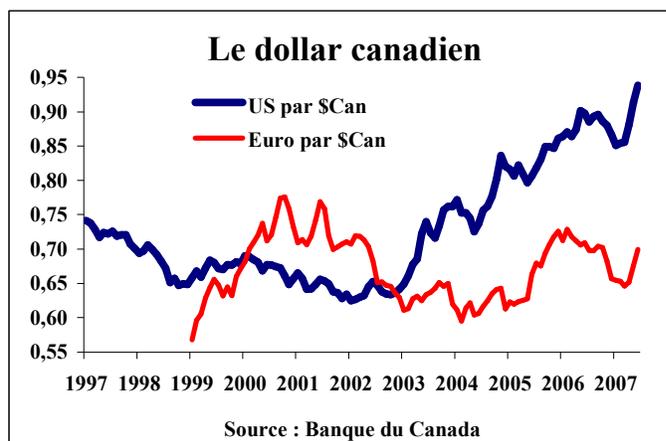
Les mises en chantier ont augmenté de 1,8 p. 100 en 2006 par rapport à 2005, reflétant un marché relativement dynamique, inférieur de seulement 1,9 p. 100 à celui de 2004 – année historique pour les activités dans le secteur du logement. Le taux hypothécaire sur cinq ans est passé de 6 p. 100 en moyenne en 2005 à 6,7 p. 100 en 2006. Au cours des six premiers mois de 2007, le taux hypothécaire moyen a encore grimpé, à 6,9 p. 100. Bien que celui-ci soit toujours bas par rapport aux moyennes passées, le cumul des mises en chantier à la première moitié du trimestre de 2007 n'a pas suivi le rythme de 2006, puisqu'il a baissé de 4,9 p. 100. Toutefois, le marché reste vigoureux, car l'industrie du logement au Canada a enregistré un record sans précédent au premier trimestre de 2006. En ce qui concerne la fin de 2007, les mises en chantier se poursuivent à un rythme modéré, tempérées d'une part par l'effet néfaste des taux d'intérêt qui augmentent graduellement en raison des pressions inflationnistes sur l'économie, mais d'autre part, par les mises en chantier vigoureuses en Alberta et en



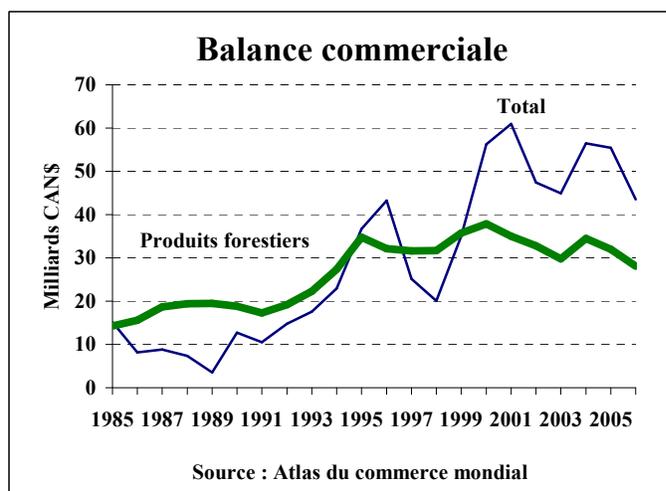
Saskatchewan, où les prix des produits de base et les revenus élevés continuent de stimuler la demande dans l'industrie.

Le taux cible du financement à un jour de la Banque du Canada est maintenant à 4,5 p. 100, une hausse de 25 points de base par rapport à son niveau au début de l'année. Le taux a augmenté en juillet 2007 en raison d'une croissance économique canadienne plus élevée que prévue et des pressions inflationnistes sur l'économie. On prévoit que le taux cible du financement à un jour augmentera légèrement, car les pressions inflationnistes devraient persister jusqu'à la fin de l'année. Du côté positif, la demande des ménages pourrait être plus importante que prévue, mais du mauvais côté, les activités concernant le marché hypothécaire subprime pourraient essouffler l'économie américaine avec une réaction en chaîne sur l'économie canadienne. Au cours des six premiers mois de 2006, la cible du taux américain des fonds fédéraux a augmenté de 75 points de base. Par la suite, il est resté inchangé jusqu'à ce qu'il diminue de 50 points de base en septembre 2007. Le taux de financement de la Banque du Canada augmentera probablement un peu et le taux préférentiel des entreprises à 90 jours du Canada augmentera probablement un peu. Par conséquent, la différence entre le taux préférentiel des entreprises à 90 jours du Canada et le taux du papier commercial des États-Unis devrait s'atténuer au cours des derniers mois de 2007.

Durant les fluctuations épisodiques, le dollar canadien a pris constamment de la valeur par rapport au dollar américain, depuis 2002. En août 2007, il a atteint une moyenne de 0,95 \$US. Cette valeur résultait des prix croissants des produits de base canadiens exportés, en particulier celui du pétrole brut et des métaux. Les États-Unis représentent le marché d'exportation du pétrole brut le plus important pour le Canada et la Chine, celui de nombreux métaux. La demande américaine et chinoise concernant ces exportations est demeurée relativement inélastique, alors que les prix ont augmenté, ce qui crée donc une pression pour l'augmentation de la valeur du dollar canadien. Par rapport à l'euro, le dollar canadien n'a pas connu la même appréciation. Cela est attribuable en partie à la croissance raisonnable des exportations des pays de l'Union européenne et aux augmentations soutenues du taux de la Banque centrale européenne pour soutenir l'euro, depuis la fin de 2005.



La balance commerciale des produits forestiers du Canada a diminué de façon constante de 2000 à 2003. Après un rebond en 2004, elle est retombée en 2005 et encore en 2006, à 28,1 milliards de dollars – en dessous de son point le plus bas de 2003. Historiquement, les exportations des produits forestiers représentaient la plus grande part de la balance commerciale positive canadienne. Cependant, depuis 2001, elles n'arrivent qu'en



deuxième position, après celles du pétrole et du carburant. En 2006, la contribution la plus importante à la balance commerciale positive des produits forestiers provenait du bois d'œuvre résineux, des pâtes et papiers et du papier journal, avec des exportations nettes de 8,7 milliards, 5 milliards et 4,9 milliards de dollars, respectivement. C'est avec les États-Unis que s'est établi le plus important excédent commercial en matière de produits forestiers, en 2006, avec 21,9 milliards de dollars, suivis du Japon avec 1,8 milliard et de la Chine avec 0,6 milliard.*

* Les produits du meubles ne sont pas inclus dans les calculs de l'excédent commercial.

II. Mesures stratégiques prises par le Canada qui influent sur la gestion des forêts et le commerce des produits forestiers

1. Stratégie nationale sur la forêt

La présente stratégie nationale sur la forêt canadienne, *Une forêt durable : L'engagement canadien (2003-2008)* prendra fin en mai 2008. Le Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF) supervise actuellement l'élaboration d'une nouvelle stratégie qui remplacera celle-ci.

Le CCMF est composé de tous les ministres des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des forêts. Créé en 1985, ce forum permet aux différents gouvernements de collaborer en vue de gérer les domaines d'intérêt commun. Le CCMF favorise l'élaboration de politiques et d'initiatives afin de renforcer le secteur forestier. Il fournit également un leadership, répond à des questions nationales et internationales et établit l'orientation générale en matière d'intendance et d'aménagement durable des forêts canadiennes.

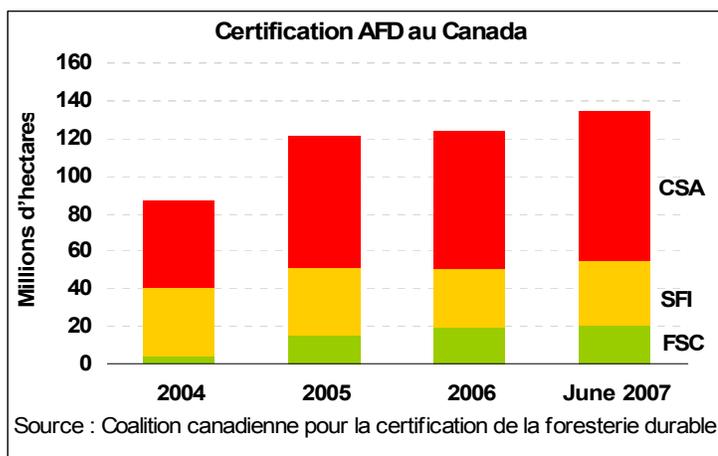
L'objectif général du CCMF, en ce qui a trait à la nouvelle stratégie, est de fournir une vision pour les forêts canadiennes, de définir les priorités à l'échelle nationale et d'intégrer les initiatives concernant l'aménagement durable des forêts conformes aux questions prioritaires. Le Canada a besoin de cette stratégie pour avoir un cadre selon lequel définir ses intérêts généraux concernant les forêts et communiquer ses intentions concernant la durabilité de celles-ci.

2. Initiatives visant à encourager l'utilisation de produits ligneux cultivés de façon durable

Les différents paliers de gouvernement ainsi que les diverses associations de produits forestiers et du bois ont mis en œuvre plusieurs programmes et politiques afin de promouvoir une utilisation efficace du bois, tant au Canada que dans les autres pays, que ce soit sur le plan de l'exploitation, de la fabrication ou de la consommation. Par exemple, de nombreux gouvernements provinciaux ont mis en place des politiques et des lignes directrices exigeant que le secteur des pâtes et papiers utilise la fibre de bois existante, disponible dans les usines de fabrication primaire comme les scieries et autres entreprises de transformation du bois, avant de se voir accorder une autorisation de tenure forestière. Une telle procédure permet de s'assurer que la fibre existante est utilisée efficacement avant que de nouvelles zones d'exploitation soient ouvertes.

Les questions environnementales représentent plus que jamais une préoccupation pour le marché, et la demande de produits forestiers certifiés continue d'augmenter.

Reconnaissant l'intérêt croissant et mondial pour les produits forestiers certifiés, à savoir ceux qui proviennent de forêts gérées de façon durable, l'industrie canadienne des produits forestiers a mis en place un régime de certification forestière en vue d'améliorer ses pratiques de gestion forestière et de faire la preuve de son engagement à l'égard de l'aménagement durable des forêts. Le



Canada possède aujourd'hui la plus grande superficie du monde de forêts certifiées aux fins de l'aménagement forestier durable. En juin 2007, 134,6 millions d'hectares ont été certifiés selon l'un des trois régimes de certification propres aux forêts en vigueur au Canada, ce qui représente une possibilité annuelle de coupe de plus de 112 millions de mètres cubes. La répartition selon les trois régimes est la suivante — L'Association canadienne de normalisation (CSA) : 79,29 millions d'hectares, la Sustainable Forestry Initiative (SFI) : 34,89 millions d'hectares et la Forest Stewardship Council (FSC) : 20,53 millions d'hectares[†]. La CSA et la SFI ont souscrit au Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC). Le Canada représente la moitié des certifications homologuées par le PEFC dans le monde et pratiquement un quart de toutes les certifications FSC dans le monde.

3. Innovation, recherche et développement

Le secteur forestier canadien possède un important et étendu système d'innovation, allant de la couverture forestière jusqu'aux produits de consommation et produits industriels. De l'intendance et de l'aménagement des peuplements des forêts aux technologies informatisées dans les scieries jusqu'aux présentations de produits sur le marché, l'innovation a été l'élément clé des progrès de ce secteur. Comme la concurrence dans l'industrie forestière mondiale augmente, nombreux sont ceux qui comprennent l'importance de concentrer les capacités de recherche du Canada afin de soutenir les objectifs communs. Deux initiatives complémentaires qui permettent de tirer parti de ces efforts de recherche ont été la création du Centre canadien sur la fibre de bois en mars 2006 et FPInnovations qui a commencé ses opérations en avril 2007.

Lancé par Ressources naturelles Canada, le Centre canadien sur la fibre de bois travaille essentiellement à l'amélioration de la productivité des forêts et de la qualité de la fibre, ainsi qu'à l'augmentation de la valeur des ressources forestières. Bien que doté de chercheurs du Service canadien des forêts (SCF) de Ressources naturelles Canada, il est dirigé tant par le SCF que par FPInnovations. Ce dernier a été créé lorsque les trois instituts de recherche forestière du Canada (Forintek Canada Corp., l'Institut canadien de recherches sur les pâtes et papiers (Paprican) et l'Institut canadien de recherches en génie forestier (FERIC)) ont fusionné. FPInnovations a été fondé pour harmoniser la recherche forestière, intégrer l'innovation dans la chaîne de valeur et établir une base pour le renouvellement à court terme de l'industrie et pour la diversification à long terme. Associé au Centre canadien sur la fibre de bois (la quatrième division), FPInnovations est l'institut de recherche forestière privé-public le plus important du monde.

Le gouvernement du Canada verse 55 millions de dollars afin de permettre de nouveaux investissements dans l'innovation forestière, ce qui renforcera la capacité de FPInnovations et permettra de relever les défis en matière d'innovation à long terme auxquels le secteur est confronté. Ce montant financera la recherche précompétitive et les recherches ne faisant pas l'objet d'un droit de propriété qui visent à créer et à adapter les technologies innovatrices et émergentes, comme la biomasse forestière, la biotechnologie et la nanotechnologie appliquées aux forêts. Collaborant avec les universités, les provinces et l'industrie, FPInnovations aidera à stimuler la recherche et le développement nécessaires à la bonification des ressources forestières du Canada.

[†] Si une zone forestière a été certifiée par plus d'une norme (ISO, CSA, FSC, SFI), elle n'est comptée qu'une seule fois, et donc le total des certifications peut être plus petit que la somme des certifications individuelles.

4. Changement climatique

En avril 2007, le gouvernement du Canada a présenté un cadre réglementaire pour les émissions dans l'atmosphère, qui constitue la pierre angulaire de ses efforts plus larges déployés en vue de lutter contre les gaz à effet de serre et les polluants atmosphériques (www.ecoaction.gc.ca/turning-virage/index-fra.cfm). Les objectifs obligatoires de réduction de la pollution atmosphérique pour les entreprises de produits du bois et les entreprises de pâtes et papiers entreront en vigueur dès 2012. Ces dernières devront également se conformer aux objectifs obligatoires de réduction des émissions de gaz à effet de serre dès 2010, et les options pour atteindre ceux-ci incluront des échanges de droits et de crédits d'émissions dans le cadre de projets compensatoires réalisés dans des secteurs non réglementés. L'étendue du régime de compensation, notamment la définition des types de projets de carbone forestier qui seront autorisés, n'a pas encore été déterminée.

Depuis 1990, l'aménagement durable des forêts du Canada a contribué à faire des forêts un puits de carbone pour la plupart des années. Des analyses récentes montrent que les invasions d'insectes croissantes et le risque permanent d'incendies transformera très probablement ce puits en source de carbone. En conséquence, début 2007, le gouvernement du Canada a décidé de ne pas inclure la gestion des forêts dans la comptabilisation en vertu du Protocole de Kyoto. Le Canada doit toujours enregistrer le boisement et la reforestation (création de nouvelles forêts) et la déforestation (conversion des forêts pour d'autres utilisations comme l'agriculture). Le rôle des forêts canadiennes, des produits forestiers et de la dendroénergie pour aider à atténuer le changement climatique fait l'objet d'une évaluation permanente. Ainsi, les différents gouvernements canadiens se concentrent sur la façon dont le changement climatique peut affecter la forêt dans les décennies à venir et comment la gestion de celle-ci pourra nous aider à nous y adapter.

Le changement climatique est un problème mondial qui exige une intervention axée sur la collaboration à long terme à laquelle participeront tous les pays développés et les principaux pays émetteurs de gaz à effet de serre, de façon à tenir compte de la situation nationale. Le Canada croit que les négociations effectuées dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques doivent mener à un nouvel accord mondial sur le changement climatique d'ici 2009. Le gouvernement du Canada a fixé pour les réductions de gaz à effet de serre un objectif à long terme de 60 à 70 p. 100 sous les niveaux de 2006 (environ de 50 à 60 p. 100 sous les niveaux de 1990) d'ici 2050.

5. Politique sur le bois-énergie

Environ six pour cent de la consommation d'énergie secondaire totale du Canada (énergie produite et utilisée par la même usine) provient aujourd'hui de sources de biomasse forestière. La production de chauffage et d'électricité à l'aide d'une technologie de cogénération utilisant les matières premières de la biomasse forestière est déjà largement pratiquée dans le secteur. Le secteur forestier comble plus de 50 p. 100 de ses besoins énergétiques avec la biomasse forestière.

La politique canadienne en matière de bioénergie a progressé ces dernières années en réponse à l'augmentation du prix des combustibles fossiles, à une économie rurale mal en point et aux efforts internationaux déployés en vue de réduire les gaz à effet de serre. La *Loi canadienne sur la qualité de l'air (2006)* a pour but de combattre les émissions de gaz à effet de serre et d'autres

contaminants atmosphériques en établissant des objectifs d'émission et des exigences en matière de carburants mixtes. La Loi favorisera l'utilisation de l'énergie renouvelable, notamment la bioénergie forestière.

Récemment, dans le cadre du plan écoACTION du gouvernement, qui a pour but de faire appliquer la Loi, le budget 2007 prévoyait 20 initiatives en vue d'améliorer le rendement du Canada en matière d'environnement. Celles-ci comportent des mesures incitatives d'une valeur de 1,5 milliard de dollars (1 cent par kilowattheure) pour le Programme écoÉNERGIE pour l'électricité renouvelable, qui vise à favoriser la production de 4 000 mégawatts d'une nouvelle électricité propre à partir de sources renouvelables, notamment la biomasse.

Le gouvernement fédéral versera également à Technologies du développement durable Canada 500 millions de dollars pour investir conjointement avec le secteur privé dans la production de la prochaine génération (cellulosique) des carburants renouvelables. Ces investissements pourraient générer certaines retombées avantageuses pour le secteur forestier, car les bénéficiaires de ces subventions, comme les sociétés d'énergie, travaillent étroitement avec les entreprises forestières.

Finances Canada administre un incitatif fiscal clé du gouvernement fédéral conçu pour encourager l'investissement dans l'énergie renouvelable, la Déduction pour amortissement (DPA) 43.1 et 43.2. Des DPA accélérées de 50 p. 100 pour la catégorie 43.2 et de 30 p. 100 pour la catégorie 43.1 sont proposées dans le budget 2007. L'équipement admissible inclut l'équipement de cogénération qui génère de la chaleur et de l'électricité à partir de déchets de bois et de la lessive de pâte épuisée (budget 2006). Le budget 2007 a élargi la liste des carburants et y a ajouté les boues d'épuration primaires et secondaires, les boues désencrées, les savons à l'huile de pin, la résine de pin brute brut et la térébenthine. De plus, il a intégré les biens acquis avant 2020 à la catégorie 43.2 des biens admissibles.

Le budget 2006 a alloué 400 millions de dollars pour aider le secteur forestier à s'ajuster et pour promouvoir une compétitivité à long terme. Dans le cadre de ce budget, il a été annoncé plus tôt en 2007 que 127,5 millions de dollars seraient investis dans l'innovation et l'investissement, l'élargissement des marchés et l'élaboration d'une stratégie de lutte contre les ravageurs. Ce montant inclura 70 millions de dollars pour la promotion de l'innovation dans le secteur forestier, dont 55 millions pour la recherche et le développement de « technologies de transformation » axées particulièrement sur la bioénergie forestière.

6. Politique commerciale

Accord canado-américain sur le bois d'œuvre résineux

L'Accord canado-américain sur le bois d'œuvre résineux, signé le 12 septembre 2006, est entré en vigueur en octobre 2006. En vertu de celui-ci, les droits compensateurs et antidumping imposés par les États-Unis ont été complètement abolis, et des droits de plus de 4,5 milliards de dollars américains ont été remboursés aux producteurs canadiens de bois d'œuvre. Le Canada a instauré des mesures frontalières propres aux régions qui deviennent plus restrictives lorsque les prix du bois d'œuvre chutent. Depuis que l'Accord est entré en vigueur, les prix du bois d'œuvre sont restés bas et, selon l'option choisie par chaque province, à ce jour, le Canada a imposé les frais d'exportation les plus élevés et les limites de contingentement les plus restrictives, basés sur cet

accord, sur les cargaisons de bois d'œuvre expédiées aux États-Unis. Les recettes générées par les frais d'exportation sont collectées par le gouvernement canadien et resteront au Canada.

L'Accord a également établi une série de mécanismes de consultation pour en assurer l'application ordonnée et commercialement rentable et renforcer la coopération binationale ainsi que le développement d'une industrie du bois d'œuvre nord-américaine plus intégrée. L'Accord est très complexe à administrer et comprend un mécanisme de règlement des différends qui a été invoqué en 2007 pour résoudre des interprétations différentes par le Canada et les États-Unis de certaines de ses dispositions techniques.

Cycle de Doha de l'OMC

Le Canada est une nation marchande, et le commerce international constitue le moteur de son économie. Il compte parmi les puissances économiques les plus ouvertes de la planète. Les exportations représentent environ 40 p. 100 de l'économie canadienne, et les produits forestiers contribuent de façon importante à sa balance commerciale. C'est dans ce contexte que le Canada a salué le renouvellement du Cycle de Doha de l'OMC et qu'il collabore avec les pays ayant une approche semblable dans le cadre des pourparlers sur l'accès aux marchés non agricoles afin de libéraliser davantage le commerce des produits forestiers.

Initiatives régionales et bilatérales

Bien que le Canada ait des intérêts commerciaux multilatéraux, il défend également un meilleur accès aux marchés et de meilleures relations commerciales avec les pays par le biais d'initiatives régionales et bilatérales. À court terme, il s'efforce de conclure des négociations de libre-échange avec la Communauté des Caraïbes, la Colombie, le Pérou, la République dominicaine, la Corée et Singapour.

7. Mesures phytosanitaires

Le Canada a fait preuve de leadership dans le domaine des mesures phytosanitaires grâce à l'élaboration d'un programme national de certification du traitement à la chaleur pour les produits en bois massif, ce qui signifie que ses matériaux d'emballage en bois pour les exportations sont conformes aux exigences de la Norme internationale pour les mesures phytosanitaires (NIMP) n° 15.

Par l'intermédiaire de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), le Canada a consulté l'industrie au sujet de certaines des normes phytosanitaires « internationales » proposées, notamment les suivantes : la classification des marchandises en catégories selon le risque phytosanitaire, une stratégie permettant de réduire ou de remplacer l'emploi du bromure de méthyle à des fins phytosanitaires, un supplément définissant le bois écorcé et le bois exempt d'écorce.

Le Canada poursuit ses efforts pour faire avancer la mise en œuvre de sa norme nationale de traitement à la chaleur pour les produits en bois massif. Ses efforts ont également porté sur l'amélioration des données scientifiques sur lesquelles reposent les solutions de rechange en matière de traitement, ainsi que sur l'effet de l'écorce sur les matériaux d'emballage en bois utilisés. L'ACIA reconnaît le Conseil d'accréditation de la Commission canadienne de normalisation du bois d'œuvre (CLSAB) comme organisme d'accréditation pour ce programme national.

Les experts canadiens continuent de jouer un rôle actif dans les forums internationaux liés aux mesures phytosanitaires, notamment les activités de l'Organisation nord-américaine pour la protection des plantes (NAPPO), la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et l'Union internationale des instituts de recherches forestières (IUFRO).

8. Le programme sur le dendroctone du pin ponderosa

La Colombie-Britannique est confrontée à une infestation de dendroctones du pin ponderosa pire que toute autre épidémie de coléoptères enregistrée dans l'histoire de l'Amérique du Nord. Ces ravageurs tuent un nombre sans précédent de pins tordus, l'espèce commerciale la plus abondante de la province. Ils menacent aussi le bien-être de quelque 180 localités de la Colombie-Britannique. On s'inquiète d'une éventuelle propagation du dendroctone vers l'est, dans les peuplements de pins gris de la forêt boréale du Nord du Canada et dans d'autres espèces de pins de l'Est du Canada.

Étant donné le rôle prépondérant de l'industrie forestière dans l'économie canadienne en général, de même que la menace croissante que pose le dendroctone pour les forêts de l'Ouest canadien, le gouvernement du Canada a fait de cette infestation une préoccupation d'importance nationale qui mérite une intervention nationale. Le gouvernement du Canada travaille en étroite collaboration avec la province de la Colombie-britannique, les autres provinces et territoires et les collectivités, pour assurer une intervention efficace.

Le Programme sur le dendroctone du pin ponderosa annoncé en janvier 2007 investit 200 millions de dollars dans des mesures visant à contrer les répercussions à court terme et à long terme de l'infestation du dendroctone. Le programme fédéral appuie les efforts déployés pour endiguer la propagation du dendroctone, pour récupérer du mieux possible la valeur économique des arbres détruits par le dendroctone, ainsi que pour protéger les ressources et les collectivités forestières contre les risques d'incendie. Comme les répercussions de l'infestation du dendroctone se feront sentir encore pendant de nombreuses années, le Programme sur le dendroctone du pin ponderosa investit également dans des mesures visant à favoriser la diversification économique des collectivités tributaires des forêts, et ce faisant, à contribuer à leur stabilité à long-terme.

9. Initiatives concurrentielles

En février 2007, le gouvernement du Canada a présenté l'Initiative sur la compétitivité à long terme de l'industrie forestière (127,5 millions de dollars) pour répondre aux priorités du secteur comme la diversification des marchés et des produits et les défis relatifs à l'innovation et aux ressources humaines.

Les gouvernements provinciaux prennent également des mesures. En 2005 et 2006, le Québec a présenté des mesures d'un montant total de 1,4 milliard de dollars sur cinq ans pour aider le secteur forestier à faire face aux défis et pour contribuer à sa revitalisation. La Colombie-Britannique (C.-B.) a réorienté ce secteur vers le marché, et a mis en place des politiques en vue d'éliminer les obstacles inutiles à la concurrence. De plus, la Forest Innovation Investment Ltd en C.-B. a dépensé 11,5 millions de dollars pour des initiatives de marketing afin d'élargir l'accès aux nouveaux marchés. Depuis juin 2005, l'Ontario a présenté une série de mesures totalisant plus d'un milliard de dollars sur plus de cinq ans pour aider à rétablir la compétitivité du secteur forestier et soutenir les collectivités rurales et nordiques.

10. Politique publique d'approvisionnement

Le gouvernement du Canada a élaboré pour les ministères et les organismes du gouvernement fédéral une politique d'approvisionnement écologique qui est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2006. Cette politique vise à assurer l'efficacité du processus gouvernemental d'approvisionnement, une gestion et une vente des biens respectueuses de l'environnement et la réalisation des objectifs du développement durable. Cette politique régira tous les approvisionnements et a pour but de faire du gouvernement un chef de file mondial en matière d'intégration des considérations environnementales et ce, dans tous les aspects de son système d'approvisionnement.

Bien que la politique ne mentionne pas explicitement les critères concernant l'achat des produits du bois et du papier, ceux-ci en font partie. Le gouvernement continue d'insérer des critères écologiques dans le processus d'approvisionnement élargi, notamment la prise en compte de différents critères pour les produits forestiers comme la certification forestière, le contenu en matières recyclées, les réductions d'émissions et la consommation d'énergie. Un programme de formation à l'échelle du gouvernement est accessible en ligne aux ministères et aux organismes du gouvernement.

11. Marchés émergents pour les produits du bois

Compte tenu de la maturation des marchés du bois traditionnels, le Canada doit faire preuve d'innovation en ce qui a trait à son approche de développement du marché des produits de bois. Afin de diversifier les marchés canadiens de produits de bois et de tirer profit des marchés émergents, le gouvernement canadien supporte le Programme canadien d'exportation des produits de bois (PCEB) et l'initiative Le bois nord-américain d'abord.

Programme canadien d'exportation des produits du bois

Créé en 2002 pour une durée de cinq ans, le PCEB a été renouvelé pour deux autres années en février 2007, faisant partir de l'Initiative sur la compétitivité à long terme de l'industrie forestière. Fort des réalisations initiales, le PCEB poursuivra sa recherche de partenariats avec les associations de produits de bois et les divers gouvernements provinciaux afin de promouvoir les produits de bois canadien sur les marchés extérieurs.

Depuis son entrée en vigueur, grâce à son réseau de bureaux Produits de bois canadien, le PCEB a été particulièrement actif sur les marchés émergents tels que la Chine et la Corée du Sud avec des bureaux à Beijing, Shanghai et Séoul. Le PCEB a rehaussé le profil des produits de bois canadien, a eu une incidence sur l'établissement de codes et de normes pour la construction résidentielle, a participé à la mise en place d'agents de commercialisation pour de nombreux grands fabricants de produits de bois et a stimulé l'exportation de bois. Depuis 2001, les exportations de produits de bois ont en effet augmenté de plus de 367 p. 100 pour ce qui est de la Chine et de 315 p. 100 pour ce qui est de la Corée du Sud; en 2006, les exportations de produits de bois vers la Chine et la Corée du Sud ont atteint 121 millions de dollars et 100 millions de dollars respectivement.

En 2007-2008, le PCEB élargira davantage sa gamme d'activités grâce au soutien des missions de reconnaissance et à la participation à des foires commerciales dans des endroits tels que le Vietnam et le Moyen-Orient, où la demande de produits de bois canadien a connu une hausse au cours des dernières années.

Toutefois, sur leur lancée, les économies émergentes mènent une forte concurrence. Par exemple, la Chine, malgré son offre intérieure restreinte en bois rond industriel, est devenue un des joueurs

clés du secteur des produits de bois. Sa proximité avec la Russie, un grand fournisseur de fibres, ses importants investissements dans l'infrastructure du commerce extérieur et son accès à une main-d'œuvre bon marché colossale ne sont que quelques éléments qui ont contribué à l'émergence de la Chine en tant que fournisseur concurrentiel sur la plupart des marchés de produits de bois. Au cours d'une décennie, la Chine est devenue le plus grand producteur de contreplaqué du monde, a surpassé l'Europe en ce qui a trait à la production de panneaux de fibres à densité moyenne, est au faîte du marché des meubles de bois et est appelée à devenir un concurrent de taille pour ce qui est des produits à valeur ajoutée tels que les portes, les cadres, les moulures et les planchers.

Initiative Le bois nord-américain d'abord

Créée récemment, cette initiative d'une durée de deux ans, offerte par l'entremise d'associations de produits de bois nord-américaines, fait la promotion de l'utilisation des produits de bois à l'extérieur du marché de l'habitation traditionnel. Elle vise à résoudre les problèmes relatifs à l'utilisation du bois dans la construction commerciale sur les marchés nord-américains (par ex. les centres commerciaux, les écoles, les hôpitaux, etc.).

III. Facteurs de marché

En raison de nombreux facteurs de marché, le secteur forestier canadien est actuellement en période de restructuration et de mutation. Le modèle traditionnel, qui reposait sur une production de grandes quantités de marchandises, de faibles coûts énergétiques et une quantité abondante de bois économique de qualité, est maintenant chose du passé. Les coûts énergétiques sont élevés, le dollar canadien monte en flèche et la concurrence étrangère devient de plus en plus vive. Ces facteurs ont entraîné la réduction des effectifs, la fusion et l'évolution de la production ainsi que la restructuration du secteur pour assurer l'adaptation au nouvel environnement du marché. Le secteur a réagi par la concentration, la rationalisation de la production à coût élevé et la création de marchés et produits.

Occasions émergentes

Bien que de nombreux marchés traditionnels de produits de bois canadien soient parvenus à maturité ou en déclin, le secteur jouit toutefois d'occasions de croissance. Ces occasions comprennent la bioénergie et les bioproduits, les produits de bois et papier à valeur ajoutée, l'augmentation de l'utilisation grandissante du bois dans la construction non résidentielle et de l'exportation outre-mer des produits de bois canadien.

Concurrence mondiale

D'importants concurrents étrangers ont fait leur entrée sur le marché, ayant su tirer profit de l'innovation technologique, du prix du bois moins élevé, des arbres à croissance rapide, des coûts de main-d'œuvre plus bas et d'un fardeau réglementaire plus léger. Ces concurrents ont déclassé le Canada sur le plan de l'exportation de produits de bois dans de nombreux marchés; dans certains cas, ils ont réussi à pénétrer le marché nord-américain en raison du dollar canadien élevé. Au cours des dernières années, l'Amérique du Nord est devenue un importateur net de bois d'œuvre résineux à la suite de l'augmentation des importations américaines et du déclin des exportations outre-mer. Selon certains analystes, l'Amérique du Nord deviendra aussi un importateur net de papier et de carton au cours des dix prochaines années.

Prix de l'énergie

Le prix élevé du pétrole a eu d'importantes répercussions sur le secteur forestier canadien. Le secteur des pâtes et papiers a été particulièrement touché par les coûts énergétiques élevés. De plus, les exportations grandissantes de pétrole et d'énergie du Canada ont contribué à l'augmentation de la valeur du dollar canadien, ce qui a affaibli davantage la position concurrentielle du secteur forestier canadien sur la scène mondiale. Ceci dit, le prix élevé du pétrole pourrait procurer des occasions au secteur en matière de production de bioénergie et de biocarburant.

Marché de l'habitation américain

Aux États-Unis, le marché de l'habitation, principal moteur des marchés du bois d'œuvre résineux et des panneaux de bois en Amérique du Nord, a commencé à montrer des signes d'épuisement vers la mi-2006. En raison de ce ralentissement, les prix des produits de bois devraient rester faibles en 2007-2008. À long terme, la demande de produits de bois en Amérique du Nord poursuivra sa croissance à cause du marché de la construction résidentielle à la hausse. À la suite

du repli actuel, une forte demande ainsi que la pénurie de fibre au Canada viendront soutenir les prix des produits de bois nord-américain.

Évolution de la demande mondiale de papier

À long terme, l'avenir des produits de pâtes et papiers s'annonce moins rose que celui des produits de bois, car la croissance de la demande ne suit pas la cadence de l'expansion économique. Les médias électroniques réduisent la consommation de papier en Amérique du Nord. Au cours de la prochaine décennie et par la suite, la croissance de la demande est donc appelée à être grandement inférieure à celle qu'a connue l'Asie.

Taux de change

La plupart des produits de bois canadien étant exportés et vendus en devises américaines, les taux de change continueront de jouer un important rôle dans la détermination de la prospérité du secteur forestier. En août 2007, le dollar canadien valait en moyenne 0,95 \$US. À très court terme, cette valeur sera un déterminant clé de la rentabilité des producteurs canadiens de produits forestiers.

IV. Croissance des secteurs des marchés de produits forestiers

Matières premières

Les ressources forestières du Canada sont majoritairement publiques. Ainsi, la réglementation canadienne propre à la possibilité annuelle de coupe (PAC) est régie par la réglementation provinciale, ce qui veut dire que l'application varie de façon considérable d'une province à l'autre et ce, même si les politiques sont très cohérentes. Les PAC pour les terres provinciales (de la Couronne) sont déterminées au moyen de projections d'inventaire forestier et reposent normalement sur une politique de non-diminution du futur approvisionnement en bois.

Selon une recommandation de la *Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique* au Québec, une réduction de 20 p. 100 de la PAC relative au bois de résineux a récemment été imposée dans la province. Annoncée en 2006, cette réduction s'étend sur une période de trois ans. En revanche, lors de l'infestation du dendroctone du pin ponderosa en Colombie-Britannique, la PAC a été augmentée aux fins de la mise en place d'opérations de récupération dans les zones les plus touchées.

Produits de bois à valeur ajoutée

Dans le contexte canadien, les produits de bois à valeur ajoutée sont notamment les suivants : les fenêtres et les portes de bois; les maisons préfabriquées; les produits de menuiserie; les bardeaux et les bardeaux de fente; les conteneurs et les palettes; les produits de bois d'ingénierie tels que les poutres en I, les fermes et les autres produits de charpente. Même si ce groupe de produits a connu un important essor au Canada au cours de la dernière décennie, cette croissance s'est essoufflée en 2005, quand les ventes n'ont connu qu'une hausse de 0,5 p. 100 par rapport à 2004 pour atteindre un total estimé de 11,2 milliards de dollars. La vente de produits de bois canadien à valeur ajoutée représente environ 36 p. 100 de la valeur totale des produits de bois canadien.

L'acceptation des produits de bois d'ingénierie par le marché, le remplacement du bois d'œuvre par les produits de bois d'ingénierie et le remplacement des maisons de type classique par les maisons préfabriquées sont tous des éléments qui ont contribué à la croissance phénoménale de ce secteur. En 2005, 73 p. 100 de ces produits ont été consommés au pays; la portion restante a été exportée et ce, presque entièrement vers le marché américain (94 p. 100). En 2006, la somme des exportations de produits de bois à valeur ajoutée a atteint 3,23 milliards de dollars, ce qui représente une baisse de 9,4 p. 100 comparativement à 2005. Entre 2005 et 2006, les importations de produits de bois à valeur ajoutée ont augmenté de 2,5 p. 100 en 2006 pour atteindre 1,22 milliard de dollars.

L'augmentation des importations canadiennes de produits de bois à valeur ajoutée en provenance de la Chine, le deuxième fournisseur international en importance du Canada, est responsable de la majorité de cette croissance.

Même si le Canada a créé des marchés à créneaux spéciaux pour ce groupe de produits, l'Asie, plus particulièrement la Chine, s'avère être un concurrent de plus en plus sérieux. Rapidement, la Chine est en voie de devenir un chef de file mondial en ce qui a trait à la fabrication et à l'exportation de nombreux produits de bois à valeur ajoutée, y compris les moulures, les parquets de bois d'ingénierie et le bois lamellé.

Sciage de résineux

En 2006, la production de bois d'œuvre résineux a diminué de 2,4 p. 100 pour atteindre 79,2 millions de mètres cubes. Même si le marché de l'habitation intérieur est demeuré fort et que les mises en chantier au Japon ont continué de se multiplier – pour une quatrième année consécutive –, l'épuisement du secteur de l'habitation américain a plus que neutralisé ces facteurs, contribuant au déclin général de la demande canadienne de bois d'œuvre résineux. La hausse des taux d'intérêt américains au cours de la première moitié de l'année, la perte d'élan de l'économie américaine et l'augmentation en flèche du prix des maisons américaines sont les principales raisons de l'affaiblissement du marché américain de l'habitation.

Le secteur canadien du bois d'œuvre résineux est étroitement lié au marché américain. Au cours des dernières années, les droits américains sur le bois d'œuvre résineux canadien et l'augmentation de la valeur du dollar canadien ont affaibli la compétitivité des producteurs canadiens et permis aux concurrents outre-mer d'infiltrer davantage le marché américain. Grâce à l'entente de sept ans sur le bois d'œuvre de résineux conclue entre le Canada et les États-Unis, les producteurs canadiens peuvent espérer un accès au marché américain selon un régime tarifaire stable et prévisible. Toutefois, le repli du secteur américain de l'habitation a sabordé la demande américaine de bois d'œuvre résineux canadien, entraînant une baisse des exportations de ce bois vers les États-Unis de 6,1 p. 100 en 2006. La baisse de la demande de bois d'œuvre résineux a également produit une diminution du prix du bois d'œuvre résineux nord-américain de 15,6 p. 100 en 2006, comparativement à 2005. Tandis que les marges des producteurs canadiens rétrécissaient en raison du déclin des prix, le rendement des producteurs outre-mer, tout particulièrement ceux d'Europe, a été touché, entraînant un retrait du marché américain. Nommément, en 2006, les importations américaines de bois de d'œuvre résineux provenant de l'Autriche, de la Suède et de l'Allemagne ont diminué de 50,1 p. 100, de 38,2 p. 100 et de 8,1 p. 100 respectivement.

Les conditions actuelles du marché américain de l'habitation suggèrent que la demande de bois d'œuvre résineux restera faible en 2007. Même si l'on prévoit une stabilité en ce qui concerne les taux d'intérêt américains, le secteur américain de l'habitation a ralenti en raison des normes de crédit plus strictes imposées au sein du marché, un résultat des fluctuations subies par le marché américain des prêts hypothécaires à haut risque au cours de l'été 2007. Aussi, il est peu probable qu'une expansion faible à modérée de l'économie américaine réussisse à stimuler de façon importante la demande de bois d'œuvre résineux du secteur américain de l'habitation.

Grumes de résineux

En 2006, les importations et les exportations de grumes de résineux ont diminué comparativement à l'année précédente : les importations ont diminué de près de 1,5 p. 100 pour atteindre 3,243 millions de mètres cubes et les exportations, de 9,7 p. 100 pour atteindre 4,293 millions de mètres cubes.

Avec l'essoufflement actuel du marché du bois nord-américain, les deux premiers trimestres de 2007 ne montrent aucun signe d'amélioration, les importations et les exportations des grumes de résineux ayant toutes deux subi une diminution de 27 p. 100 et de 21 p. 100 respectivement. Selon les tendances actuelles du secteur, il est probable que l'effet du ralentissement du marché américain de l'habitation entraîne un déclin de la transformation des grumes.

Bois d'œuvre de feuillus

En 2006, la production de bois d'œuvre de feuillus a encore diminué, soit une chute de 4,4 p. 100 comparativement à 2005, pour atteindre 1,64 million de mètres cubes. Les exportations, qui étaient demeurées stables pendant trois années consécutives, ont diminué de plus de 20 p. 100 pour atteindre 1,08 million de mètres cubes en 2006, tandis que les importations ont chuté pour revenir au taux antérieur à l'an 2000, soit tout juste au-dessus de 1,0 million de mètres cubes.

Pour le reste de 2007, la production et les exportations devraient être inférieures à leur taux respectif de 2006 en raison de la réduction de la demande américaine.

Grumes de feuillus

Les importations de grumes de feuillus ont connu une autre baisse en 2006, soit une diminution de 14,7 p. 100 pour atteindre 1,6 million de mètres cubes. Les exportations ont également diminué de 4,3 p. 100 par rapport à l'année précédente, pour atteindre 199 000 mètres cubes, soit le plus bas taux depuis 1997. À la mi-2007, les importations et les exportations sont plus faibles qu'à la mi-2006, et il est peu probable que cette tendance change au cours de la deuxième moitié de l'année 2007.

Contreplaqué

La consommation canadienne de contreplaqué a augmenté de 10,0 p. 100 en 2006 alors que les exportations ont augmenté de 13,9 p. 100. Ceci s'explique en partie par un marché canadien de l'habitation en santé, qui a tiré profit des taux élevés d'emploi et de revenu, d'une forte confiance des consommateurs et d'une économie relativement forte. Une saine demande provenant du marché non résidentiel, du marché industriel et du marché de la réparation et de la modernisation a également fait augmenter la consommation de contreplaqué.

Le secteur américain de l'habitation est le principal moteur de la demande nord-américaine de contreplaqué. En 2006, les mises en chantier américaines ont diminué de 12,5 p. 100 comparativement à 2005. Cette tendance s'est poursuivie avec une chute de 26,8 p. 100 des mises en chantier au cours de la première moitié de l'année 2007, comparativement à la même période en 2006. Un ralentissement de l'économie américaine et des corrections apportées dans le secteur de l'habitation en raison de stocks excédentaires ont causé ce déclin en première moitié d'année, ce qui s'est traduit par une diminution de la demande américaine de contreplaqué canadien. Le résultat net : Malgré la croissance de la consommation canadienne indiquée ci-haut, les exportations canadiennes ont diminué de 15 p. 100 et la production canadienne a diminué de 3,1 p. 100.

Pour ce qui concerne les producteurs de contreplaqué canadiens, la demande américaine de contreplaqué canadien devrait demeurer faible en raison du remplacement continu du contreplaqué par les panneaux à copeaux orientés (panneaux OSB) dans le marché des panneaux de construction, ainsi que de la concurrence grandissante des producteurs chinois de contreplaqué bon marché qui sont de plus en plus nombreux à obtenir une homologation en fonction des normes nord-américaines. Un autre point défavorable est l'entrée du Brésil dans les marchés américains. En 2006, la réduction des importations américaines de contreplaqué brésilien était le principal

résultat d'une augmentation de la valeur du réal – une hausse de 12,0 p. 100 en 2006 – et de l'imposition en juillet 2005 d'un droit de 8 p. 100 sur les importations de contreplaqué brésilien dont l'effet s'est fait ressentir tout au long de l'année 2006. Si les producteurs brésiliens réussissent à surmonter les obstacles liés au taux de change et aux prix plus élevés en raison du droit imposé, les producteurs canadiens de contreplaqué seront probablement aux prises avec une concurrence grandissante de la part de ces joueurs sur le marché américain.

Panneaux OSB

En 2006, la consommation canadienne de panneaux OSB a augmenté de 11,6 p. 100 comparativement à 2005. En 2006 et au début de 2007, la consommation de panneaux OSB a été grandement stimulée par la forte demande du secteur résidentiel canadien. De plus, la popularité des panneaux OSB en tant que substitut pour le contreplaqué sur les marchés américains a fait augmenter les exportations de panneaux OSB canadiens vers les États-Unis (hausse de 1,7 p. 100) et ce, malgré l'essoufflement du marché américain de l'habitation. Le prix des panneaux OSB est demeuré bas en raison de la faible demande américaine de panneaux OSB. On prévoit que le prix des panneaux OSB restera bas jusqu'à la fin de l'année 2007.

Panneaux pressés et panneaux de fibres à densité moyenne

Après avoir connu une augmentation pendant deux années consécutives, la production canadienne de panneaux pressés et panneaux de fibres à densité moyenne a diminué de 13 p. 100 en 2006 pour atteindre 1,518 million de mètres cubes. De même, à la mi-2007, la production canadienne de Panneaux pressés et panneaux de fibres à densité moyenne n'a pas suivi le rythme de l'année précédente et a subi une baisse de 4,7 p. 100 pour atteindre 793 000 mètres cubes. En 2007, les exportations et les importations toutes deux perdent encore du terrain comparativement à la même période l'an dernier, soit une chute des exportations de plus de 14 p. 100 et une chute des importations de plus de 24 p. 100. Pour sa part, la consommation canadienne demeure presque stable et atteint 393 000 mètres cubes.

La production canadienne est appelée à subir un déclin continu en 2007 en raison d'un ralentissement du marché américain et de la venue de nouveaux concurrents tels que la Chine.

Aggloméré

En 2006, la production d'aggloméré a diminué de 17 p. 100 comparativement à 2005, pour atteindre 2,39 millions de mètres cubes. Les exportations ont subi une baisse de 27 p. 100 pour atteindre 771 000 mètres cubes, et les importations ont diminué de 6,6 p. 100 pour atteindre 352 000 mètres cubes. Cette diminution peut être attribuée à l'augmentation constante de la concurrence de fournisseurs outre-mer, à l'augmentation de la valeur du dollar canadien et au ralentissement du marché américain de l'habitation. Au cours des premiers six mois de l'année 2007, la production d'aggloméré a subi une diminution additionnelle de 8 p. 100 et les importations ont augmenté de près de 70 p. 100 comparativement à la même période l'année précédente.

Papier et carton

En 2006, la consommation canadienne de papier et de carton a diminué de 8,5 p. 100. Cette diminution est presque égale à la baisse subie l'année précédente, soit 8,6 p. 100. La plus grande partie de cette diminution peut être liée à la baisse de la demande de papier journal, de papier d'imprimerie et de papier d'écriture, qui représente 72,8 p. 100 de la production canadienne de papier et de carton. Les marchés de produits de papier et de carton nord-américains, destinataires de la majorité des produits canadiens, parviennent à maturité. Cette situation est due aux médias électroniques qui se sont approprié les recettes de la vente d'annonces dans les médias imprimés. Conséquemment, la consommation des produits de papier et de carton a subi une importante baisse.

Tandis que les producteurs canadiens continuent de payer des prix toujours plus élevés pour la fibre et l'énergie et que la valeur du dollar augmente, la marge de profit, déjà petite, est appelée à demeurer faible en 2007.

Pâte

Même si les exportations de pâte sont toujours fortes – hausse de 2,2 p. 100 en 2006 –, la consommation canadienne a diminué de 14,0 p. 100 et la production générale canadienne a subi une baisse de 7,3 p. 100 en 2006. Tout comme pour les produits de papier, la valeur élevée du dollar canadien, les coûts énergétiques à la hausse et les coûts croissants de la fibre de bois ont influé sur les marges des producteurs, entraînant une rationalisation au sein du secteur et de nombreuses réductions de cette production coûteuse. La réduction de la demande de papier en Amérique du Nord ayant entraîné une réduction de la demande de pâte (pour la production de papier) - reflet de la maturité relative des marchés de pâte nord-américains -, l'augmentation de la demande de pâte à l'échelle mondiale s'est déplacée vers les marchés asiatiques. En 2006, tandis que les exportations canadiennes vers les États-Unis et l'Europe diminuaient, les exportations vers la Chine, le Japon et le reste du monde ont augmenté. En fait, la pâte représente près de 15 p. 100 de toutes les exportations canadiennes vers la Chine et constitue le principal produit d'exportation canadien vers ce pays. Les principales raisons de cette augmentation des exportations vers la Chine sont la demande grandissante de pâte destinée à produire le papier et la réduction des approvisionnements en pâte non ligneuse des usines intérieures qui ont été fermées en raison de problèmes de pollution. Avec une demande chinoise de papier qui est appelée à croître considérablement au fil des prochaines années, la demande de pâte, qui est utilisée comme intrant, ne pourra qu'augmenter. Toutefois, compte tenu de la production grandissante et économique de l'Amérique du Sud et de la proximité de l'approvisionnement en pâte pour la Chine, les producteurs canadiens peuvent s'attendre à affronter une vive concurrence pour gagner leur part dans ces nouveaux marchés de pâte.

Annexe

*Statistiques et perspectives***Bois d'œuvre de résineux** (en milliers de mètres cubes)

	2004	2005	2006	2007 (jan.-juin)
<i>Production</i>	82 774	81 172	79 228	37 853
<i>Stocks</i>	7 968	7 740	8 079	8 422
<i>Consommation</i>	28 836	26 994	26 958	13 262
<i>Importations</i>	655	900	698	359
<i>Exportations vers</i>				
<i>l'Europe</i>	394	333	394	368
<i>Exportations (totales)</i>	55 056	55 306	52 629	24 607

Grumes de résineux (en milliers de mètres cubes)

	2004	2005	2006	2007 (jan.-juin)
<i>Importations</i>	3 094	3 291	3 243	1 403
<i>Exportations</i>	3 497	4 752	4 293	1 869

Bois d'œuvre de feuillus (en milliers de mètres cubes)

	2004	2005	2006	2007 (jan.-juin)
<i>Production</i>	1 816	1 717	1 642	748
<i>Stocks</i>	95	99	54	46
<i>Consommation</i>	1 885	1 943	1 655	832
<i>Importations</i>	1 408	1 578	1 043	551
<i>Exportations vers</i>				
<i>l'Europe</i>	120	108	105	63
<i>Exportations (totales)</i>	1 368	1 348	1 075	475

Grumes de feuillus (en milliers de mètres cubes)

	2004	2005	2006	2007 (jan.-juin)
<i>Importations</i>	2 064	1 898	1 617	670
<i>Exportations</i>	223	208	199	56

Contreplaqué (en milliers de mètres cubes)

	2004	2005	2006	2007 (jan.-juin)
<i>Production</i>	2 344	2 323	2 252	1 105
<i>Importations</i>	678	689	785	400
<i>Exportations (totales)</i>	1 027	1 118	950	394

Panneaux OSB (en milliers de mètres cubes)

	2004	2005	2006	2007 (jan.-juin)
<i>Production</i>	9 825	9 883	10 141	4 947
<i>Importations</i>	130	130	164	56
<i>Exportations</i>	8 557	8 776	8 925	3 698

Panneaux pressés et MDF (en milliers de mètres cubes)

	2004	2005	2006	2007 (jan.-juin)
<i>Production</i>	1 700	1 746	1 518	793
<i>Consommation</i>	680	864	719	393
<i>Importations</i>	381	462	449	187
<i>Exportations</i>	1 401	1 344	1 248	587

Aggloméré (en milliers de mètres cubes)

	2004	2005	2006	2007 (jan.-juin)
<i>Production</i>	2 947	2 887	2 393	1 026
<i>Importations</i>	382	377	352	316
<i>Exportations</i>	1 202	1 060	771	316

Exportations de bois à pâte (en milliers de mètres cubes)

	2004	2005	2006	2007 (jan.-juin)
<i>Exportations (É.-U.)</i>	142	256	108	54
<i>Exportations (totales)</i>	180	274	146	59

Exportations de copeaux de bois (en milliers de mètres cubes)

	2004	2005	2006	2007 (jan.-juin)
<i>Exportations (É.-U.)</i>	268	415	305	101
<i>Exportations (Japon)</i>	444	493	1 164	666
<i>Exportations (totales)</i>	1 043	1 014	1 961	957